

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 3 mars 2025

Délibération ou arrêté n° 6

Date de convocation :  
24/02/2025

Date d'affichage :  
07/03/2025

Nombre de membres :

en exercice : 19  
présents : 13

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Objet :

Affectation du résultat de  
l'exploitation de l'exercice  
2024 - Commune

L' an deux mille vingt cinq, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie.

**Etaient présents :** M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet.

**Etaient excusés :** Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte  
M. Arnaud Noblécourt avec pouvoir à M. Dominique Capelle  
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin

**Etaient absents :** Mme Géraldine Lefèvre, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 ;
- Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser (Recettes Dépenses)	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INV	-429 613,06 €		146 931,39 €	1 518 807,87€ €	- 1 518 807,87€	-1 801 489,5€
FCT	844 999,66€	390 042,34 €	173 556,26 €			628 513,5€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- Décide

- d'affecter le résultat comme suit :

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture le  
06/03/2025

Et publication et notification  
du 07/03/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 080-218001782-20250303-062025-DE

628 513,58 € SLOW

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024**

**Affectation obligatoire :**

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

-€

Total affecté au c/1068 (titre à émettre) :

628 513,58 €

**DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024**

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Pour mémoire INVESTISSEMENT / RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023 y compris RAR

-1 801 489 ,54 €

Ligne 001 : Déficit ou excédent à reporter en section d'investissement

-282 681,67€

Ligne 002 : Déficit ou excédent à reporter en section de fonctionnement (déduction c/1068)

- €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**La secrétaire de séance**

**Mme Anne Lebrun – Merlin**

**Le Président**